



LEGENDE

- Zone rouge
- Zone bleue
- Limite de la zone inondable de l'événement de référence
- Limite de la zone des hauteurs d'eau supérieure à 0.50m
- Isocote de l'événement de référence
- Cote de référence (en m NGF)
7.88



ÉLABORATION DES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION DES COMMUNES RIVERAINES DE LA CHARENTE AVAL, DE FONTCOUVERTE À LA VALLÉE

COMMUNE DE CRAZANNES

INONDATION PAR DÉBORDEMENT DIRECT DU FLEUVE CHARENTE

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

ÉCHELLE : 1/5 000

PPR prescrit par arrêté préfectoral du :	4 avril 2009
Enquête publique ouverte du :	20 février 2012
au :	23 mars 2012
Approbation par arrêté préfectoral du :	06 août 2013

Vo pour être
amencé à l'usage
de l'Etat
à l'usage
DES
MAYEURS
MAYEURS
MAYEURS

MAYEURS

JUILLET 2013



DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
CHARENTE-MARITIME

SERVICE URBANISME,
AMÉNAGEMENT,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE LA PRÉVENTION DES RISQUES